



## Réunion du Comité Technique d'Appui au Télétravail (CTAT) du 11 juillet 2014

Présidée par M. Lacave, Président directeur général

Participants : DRH et représentants des organisations syndicales de Météo France

Présence d'un expert DT/DSI

A l'ordre du jour, un bilan d'étape, l'examen de 2 demandes de modification du régime de télétravail et d'une candidature qui restait à finaliser.

### - Bilan d'étape

A l'approche de la fin d'expérimentation, l'administration a établi un bilan détaillé par types d'emplois, sur la base des remarques recueillies auprès des agents en télétravail et de leurs responsables hiérarchiques directs.

L'expérience est jugée satisfaisante de façon quasi unanime. Les activités exercées en télétravail s'avèrent conformes aux contenus prévus, un résultat qui témoigne d'une bonne préparation des projets individuels par les agents et leur encadrement.

Un seul cas de difficulté d'adaptation est évoqué pour un agent exerçant des fonctions administratives. Par ailleurs, on note deux sorties de l'expérimentation dues à des mutations.

La DRH informe qu'en réponse à une demande des agents, une forme adaptée de badgeage par saisie quotidienne des horaires de travail est à l'étude, pour une mise en place mi-septembre. Cette saisie serait envisagée indépendamment du décompte crédit/débit issu de l'importation des badgeuses sur Pegase.

Une grande partie des commentaires porte sur les accès et les moyens informatiques distants. L'impossibilité d'accéder aux serveurs de fichiers sous Windows est un inconvénient souvent cité. Bien remonté à la DSI, il fait actuellement l'objet d'une recherche de solution.

Les autres besoins en matière d'accès réseaux sont assurés conformément à ce qui était attendu pour assurer la diversité des tâches identifiées comme télétravaillables pour l'expérimentation.

D'un point de vue matériel, quelques remarques sur le confort moindre lié à la taille d'écran des PC portables, pas de problèmes à signaler sur le plan des contacts téléphoniques (donc en l'absence de ligne professionnelle), en revanche l'impossibilité de connecter l'imprimante personnelle sur le PC nomade est parfois regrettée. Le coût de mise à disposition d'une imprimante de bureau par l'administration mis en regard des besoins réels d'impression pendant les jours de travail hors site ne serait pas en faveur d'une telle solution.

Pour le personnel encadrant, le principal constat porte sur une organisation plus complexe à gérer avec une équipe comportant un ou plusieurs télétravailleurs; il faut donc être attentif à ce que le nombre d'agents en position de télétravail au sein d'une même équipe soit limité.

### - Examen d'une candidature tardive

Ce dossier déposé par un agent muté dans le cadre d'une fermeture de CDM était précédemment en cours d'instruction. Pour ce cas particulier, le CTAT émet un avis favorable à l'accès au télétravail. La



mise en œuvre effective interviendra après une nouvelle itération avec le service d'affectation pour proposer une quotité prenant en compte les particularités de fonctionnement de ce service.

**- Demandes d'augmentation de la quotité télétravaillée (2 dossiers)**

Il s'agit d'agents ayant vu un allongement considérable du temps de trajet entre leur domicile et leur nouvelle affectation, suite à la fermeture de leur centre. Le CTAT constate qu'une augmentation de la quotité conduirait à déroger à la « Charte du Télétravail à Météo France » qui prévoit une présence d'au moins 2 jours par semaine dans l'unité d'affectation (sauf situation exceptionnelle motivée).

Le président considère que le cadre actuel de l'expérimentation doit être respecté, mais qu'à l'issue de celle-ci, la révision de la charte pourra aller dans le sens d'un traitement plus favorable de ces situations particulières. Il propose que le CTAT remette sa réponse à cette prochaine échéance.

**Informations diverses :**

- la « double expérimentation » débutée en DIRIC sur l'activité de prévision conseil en télétravail se passe bien. Toutes les vacations sont assurées dans un télécentre. La DSI confirme que l'environnement informatique de travail est comparable à celui d'un Centre Météorologique.

- la fin de l'expérimentation aura lieu en octobre 2014. Une prochaine réunion se tiendra en septembre pour un bilan final, dans lequel les aspects budgétaires seront également examinés. Les décisions seront à préparer pour ancrer de manière pérenne cette option de mode de travail dans l'établissement, tout en sachant que le décret fixant les conditions d'application du télétravail dans la fonction publique n'est toujours pas paru.